

XXX^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE

Valeur : 1,00 F

Couleurs : vert olive, noir, rouge

25 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par Claude HALEY

Format horizontal 48 x 27
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 23 novembre 1974 à PARIS;
générale, le 25 novembre 1974.

« L'Appel » lancé de Londres aux Français par le Général de Gaulle, puis les « émissions françaises » de la B.B.C. qui le prolongèrent, éveillèrent en France des réactions isolées, puis susciterent l'organisation de mouvements de résistance de plus en plus actifs.

Ce furent d'abord, ici et là, de courts arrêts de travail, ou des rassemblements à l'occasion du 11 novembre ou du 14 juillet. D'audacieuses initiatives fondèrent des officines de faux papiers, des groupes d'aide aux Israélites, des filières de passage en zone libre puis en Angleterre.

De courageux volontaires imprimèrent et diffusèrent des tracts et des feuilles qui devinrent de véritables journaux clandestins. Liaisons et contacts tissèrent des réseaux de renseignements, fonctionnant parallèlement au parachutage de chefs, d'armes et de ressources.

Le travail le plus spectaculaire de la résistance intérieure consista surtout en actes de sabotage et en organisation de maquis paramilitaires : volontaires et réfractaires du service du Travail obligatoire s'y trouvaient encadrés par l'Armée secrète ou par des militants des partis dissous et interdits.

Avec le recul, l'action de la Résistance prend tout son sens national : tous ses gestes de refus d'une situation de fait affirmaient et prouvaient la permanence et la fidélité de la Nation française. Le monde apprenait, en dépit des mensonges officiels, que la France n'était pas soumise, et constatait que la plénitude nationale, repliée hors du territoire, n'était pas une maintenance isolée ou symbolique.

Les Forces françaises de l'Intérieur luttaient donc au coude à coude avec les Forces françaises libres pour élargir les assises de ce Comité « français de Londres » qui devenait « de Libération nationale », avant d'être légitimé en « Gouvernement provisoire de la République ».

La fusion finale des F.F.L. et des F.F.I. lors de la libération de Paris s'annonce en fait déjà dans les termes de l'ordonnance du 9 février 1943 : elle institue cette médaille « destinée à reconnaître les actes de foi et de courage, qui, en France, dans l'Empire et à l'étranger, auront contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et ses complices depuis le 18 juin, 1940 ».

Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications. — 1974. — N° 33.

Reproduction interdite sans autorisation de l'Administration.

